

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10000146/D

N° rév. 1.6

Sto-Fibre de verre

Date de révision 08.04.2026

Date d'impression 18.04.2026

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sto-Fibre de verre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

treillis d'armature

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto nv/sa
Z.5 Mollem 43
B - 1730 Asse
Téléphone: 02 45 30-110
info.be@sto.com
www.sto.be

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgen Steven Gilis, tél. 0472 363072
s.gilis@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgen Téléphone: +44 (0)1235 239 670
Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Nos produits ne contiennent pas de fibres d'un diamètre inférieur à 3 µm pour une longueur supérieure à 5 µm et ne peuvent donc pas pénétrer dans les poumons. Les fibres de verre peuvent uniquement se briser en fragments de plus en plus petits pour un diamètre constant. Elles ne constituent donc qu'une possible gêne en tant que fibres en suspension dans l'air ambiant. Les particules de verre peuvent provoquer des irritations de la peau.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Remarques

Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux En cas de pénétration de particules dans les yeux, procéder comme pour d'autres corps étrangers. Ne pas se frotter les yeux, se rincer soigneusement les yeux à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

du mélange	Dioxyde de carbone (CO ₂) Oxydes d'azote (NO _x) L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Conseils supplémentaires	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les rouleaux après l'incendie pour quelque temps.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Observer les réglementations de la protection du travail.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	inutile dans les conditions normales d'utilisation Éviter la formation de poussière.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans un endroit sec. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Aucune mesure particulière n'est requise.
Information supplémentaire	aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

sur les conditions de stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Pendant l'utilisation, de la poussière peut se former.
Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ou d'autres valeurs équivalentes.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Notre recommandation :
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Gants en coton avec revêtement nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0,8 mm

Remarques : Gants de protection conformes à EN 388. p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou autres gants similaires. après laver les mains utiliser une crème grasse

Protection de la peau et du corps : Notre recommandation :
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Eviter de respirer des particules
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de poussière, par ex. lors de la découpe ou du ponçage, il est recommandé de porter un masque anti-poussière FFP2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Protection respiratoire conforme à EN 149.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : matière tissée

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non applicable

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / : Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure /
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : non applicable

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : non applicable

Temps d'écoulement : non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 2,6 g/cm³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"

Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

10 11 03 déchets de matériaux à base de fibre de verre

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Non applicable

Autres réglementations Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Sto-Fibre de verre

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Service émetteur	Département TIQAS Sto SE & Co. KGaA Stühlingen e.volz@sto.com
Personne de contact Belgique	Steven Gilis, tél. 0472 363072 s.gilis@sto.com
Code du produit BE / FR	PROD0118 PROD0147